APPEL A PROPOSITIONS

Préparation au métier de conducteur d'équipement de fabrication

POEC 2020

Date de publication : **08/09/2020**

Date limite de dépôt des candidatures : **28 /09/2020**

SOMMAIRE

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION 3
Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I 3
Marché à procédure adaptée 3
Modalité de dépôt des offres : 3
Date limite de réception des offres : 3
Référents pour les renseignements complémentaires : 3
Format de la réponse attendue : 3
2. CONTEXTE 4
2.1. Présentation OPCO 2I 4
2.2. Contexte territorial 5
2.3. La POEC 5
3. OBJET DE LA CONSULTATION 6
3.1. L'action de formation 6
3.2. Détails de la formation 7
Les objectifs de la formation : 7
Compétences visées à l'issue de la formation : 7
Modules de formation à aborder : 7
Modalités de formation : alternance modules théoriques et mise en pratique 7
Les moyens pédagogiques : 8
Identification et sélection des bénéficiaires : 8
Les évaluations : 8
3.3. Engagements du prestataire 9
4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS 10

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I

Voir article dédié à la présentation de l'OPCO 2i et par délégation l'AR2i Nouvelle aquitaine

Marché à procédure adaptée.

La consultation est passée sous forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Vu l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques - NOR: ECOM1831822V (JORF n°0077 du 31 mars 2019 - texte n° 83 / Annexe 3 du code de la commande publique).

Il s'agit d'un marché mono attributaire.

Modalité de dépôt des offres :

Par courrier électronique à s.bonnel@opco2i.fr

Date limite de réception des offres :

28 /09/2020

Référents pour les renseignements complémentaires :

s.bonnel@opco2i.fr

Format de la réponse attendue :

Le format de réponse doit être rédigé au format Word, il devra comprendre 2 notes :

- **Une note de présentation générale de la structure (max 5 pages)**

Le candidat doit décrire l'organisation mise en place pour la réalisation de l'action en précisant :

  - la raison sociale
  - le numéro de déclaration d'activité
  - le SIRET
  - l'effectif global de la structure
  - les domaines d'intervention ou d'activité
  - le profil des personnes chargées de la gestion du projet

- **Une note technique et financière,**

Le candidat précisera sa vision du contexte de l'action. Il présentera son expérience et ses références d'actions similaires.

La réponse à l'appel à proposition devra présenter la meilleure offre pédagogique.

- Méthodologie et moyens
- Proposition de tarification HT traduite par heure stagiaire,
- Durée prévisionnelle de la formation,
- Lieux de formation,
- Programme de formation
- Seuils minimum et maximum de stagiaires par groupe,

Le prestataire devra également présenter les moyens humains mis à disposition pour la réalisation et le suivi du projet :

- un responsable de projet (nom, rôle et coordonnées)
- un contact pour la logistique, la facturation et le suivi administratif
- le CV de chaque intervenant et/ou formateur (profil, expérience, références en lien avec la thématique visée, ancienneté dans la structure).

2. CONTEXTE

2.1. Présentation OPCO 2I

Ses principales missions sont :

- Le conseil aux entreprises :
  - Assurer le financement des contrats d'apprentissage, et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles
  - Assurer un service de proximité au bénéfice des TPE/PME, permettant :
    - d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;
    - d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.
  - Favoriser la transition professionnelle des salariés, notamment par la mise en œuvre du compte personnel de formation dans le cadre des projets de transition professionnelle.

- L'appui technique aux branches professionnelles, à travers :
  - La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
  - L'appui dans leurs missions de certification.

L'OPCO 2i assure ses missions de proximité, à travers 12 délégations régionales dénommées Associations Régionales Interindustrielle (AR2i).

Dans le cadre de cet appel à propositions, c'est l'AR2i Nouvelle-Aquitaine qui sera en charge du pilotage global de l'action.

2.2. Contexte territorial

Les entreprises des branches Pétrole, Chimie, Pharmacie et Plasturgie sont soumises à de fortes évolutions de leur environnement : concurrence mondiale, réorganisation industrielle. Elles doivent répondre à des contraintes de qualité, de productivité, de transformation, de réactivité, d'amélioration continue.

Pour satisfaire à ces exigences, les entreprises ont besoin de compétences sur les métiers émergents ou à haute technicité mais également sur les métiers R&D, production, logistique et maintenance. Le sourcing de personnel formé aux métiers de la chimie notamment en tant qu'opérateur de production est difficile. Les candidatures reçues sont très éloignées des domaines techniques.

Le dispositif POE Collective est ainsi une réponse adaptée aux besoins des entreprises, centrée sur un parcours de formation individualisé permettant l'acquisition d'un socle de base en chimie et conduite de ligne de production.

Nous souhaitons préqualifier un groupe de 15 demandeurs d'emploi sur le métier d'opérateur de fabrication en chimie pour répondre aux besoins en compétences à court et moyen termes de du bassin d'emploi de Dax.

2.3. La POEC

La POE collective a été créée par la Loi Cherpion du 28 juillet 2011. Elle permet à des demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche.

La POE collective s'adresse aux demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi, indemnisés ou non.

Le parcours de formation est d'un maximum de 400 heures incluant, le cas échéant, une période d'immersion en entreprise d'une durée ne pouvant dépasser le tiers de la durée totale du parcours.

Le texte de la loi précise qu'à l'issue de l'action de formation, le contrat de travail pouvant être conclu est :

- un contrat à durée indéterminée
- un contrat à durée déterminée de douze mois minimum

- un contrat de professionnalisation de douze mois minimum
- un contrat d'apprentissage

La POE collective permet à plusieurs demandeurs d'emploi inscrits de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par une des branches professionnelles industrielles (hors agroalimentaire).

L'OPCO 2i a répondu à l'appel à projets de Pôle Emploi, pour financer les POEC 2020. C'est dans ce cadre que les actions visées dans le présent cahier des charges seront financées, en intégralité, avec le soutien du Plan d'Investissement dans les compétences (PIC).

3. OBJET DE LA CONSULTATION

3.1. L'action de formation

Cette formation s'adresse à un public de demandeurs d'emploi susceptibles de présenter les aptitudes nécessaires pour obtenir le **titre de Conducteur d'Appareil d'Industries Chimiques (CAIC)** et dans un second temps, une entreprise industrielle en tant que conducteur d'équipement de fabrication d'industries chimiques.

Nous souhaitons que l'organisme soit, en accord avec les entreprises demandeuses, partie prenante de la sélection des candidats et force de proposition pour sécuriser leur « recrutement » en amont du démarrage de l'action de formation.

L'action de formation se caractérise de la manière suivante :

Préparation au métier de conducteur d'équipement de fabrication des Industries Chimiques	
Public visé	Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, indemnisés ou non.
Effectif :	15
Durée estimée de la POEC (en heures/stagiaire)	POEC dérogatoire de 550h maximum avec de préférence une période une période d'immersion en entreprise (max 1/3 du temps de la POEC)
Lieu de la formation	Sur le site de l'entreprise à Vielle-Saint-Girons ou en proximité de DAX
Démarrage envisagé	Décembre 2020

3.2. Détails de la formation

Les objectifs de la formation :

La formation a pour but d'apporter les connaissances de base du métier de conducteur d'équipement de fabrication par l'obtention du titre professionnel CAIC, pour faciliter l'insertion des demandeurs d'emploi sein des entreprises industrielles du groupe DRT notamment.

Compétences visées à l'issue de la formation :

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Réaliser une production de l'industrie chimique
- Contrôler les paramètres qualité des flux matière d'une production chimique
- Effectuer les opérations de maintenance productive sur des équipements de l'industrie – chimique
- Préparer la mise en œuvre d'une production chimique
- Démarrer et arrêter une production de l'industrie chimique
- Mettre en sécurité une partie d'installation de l'industrie chimique
- Mettre en œuvre des modes opératoires
- Diagnostiquer un problème et le résoudre
- Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, d'environnement et de protection de la santé au travail

Modules de formation à aborder :

- Sécurité
- Maths
- Physique
- Chimie
- Génie Chimique
- Communication

Ces modules sont incontournables mais la liste n'est pas exhaustive. L'organisme peut étayer sa proposition de modules qui lui semblent pertinents pour l'atteinte des objectifs visés par un publics de demandeurs d'emploi n'ayant jamais exercé le métier d'opérateur de fabrication en industrie chimique.

Le programme final pourra être adapté selon le besoin des entreprises inscrites dans le projet.

Modalités de formation : alternance modules théoriques et mise en pratique

Les moyens pédagogiques :

Le prestataire proposera des formations permettant l'acquisition de compétences nécessaires à l'insertion professionnelle des individus au profit des entreprises mobilisées, en adéquation avec les attendus de l'Ar2i Nouvelle Aquitaine.

L'Ar2i Nouvelle Aquitaine sera particulièrement attentive à la capacité de l'organisme de formation à adapter ses contenus et ses méthodes pédagogiques au public recruté.

A ce titre, seront plus précisément étudiés :

- Les profils des intervenants et leurs expériences (public, industrie)
- La répartition théorie/pratique sur chaque module de formation. La méthodologie utilisée pour amener progressivement les participants vers des notions abstraites à partir d'exemples concrets (TP et TD) ;
- Les équipements : plateaux techniques

Et toutes les modalités pédagogiques déployées (cas concrets, expérimentations…) pour faciliter l'acquisition de compétences.

Identification et sélection des bénéficiaires :

La thématique de formation de cet appel à propositions est ouverte aux demandeurs d'emploi au profit du recrutement des entreprises adhérentes 2i.

Pôle Emploi en lien avec l'organisme de formation et les entreprises engagées dans le dispositif, validera l'éligibilité des candidats à entrer dans le dispositif POEC.

Il appartient à l'organisme de formation, en association avec les entreprises, de vérifier les prérequis des demandeurs d'emploi volontaires à suivre la formation.

Il assure le suivi et transmet à l'Ar2i Nouvelle Aquitaine, les données obligatoires des bénéficiaires en utilisant les outils transmis par cette dernière.

Les évaluations :

Le prestataire proposera des grilles d'évaluation formalisées ou pourra proposer des outils d'évaluation. Dans ce cas, il décrira le process utilisé.

Evaluations intermédiaire et finale : le prestataire procédera à des évaluations intermédiaires par module et à une évaluation finale de formation auprès de chaque stagiaire et la communiquera à l'Ar2i Nouvelle Aquitaine, Pôle emploi, ainsi qu'aux entreprises.

Il remettra à chaque stagiaire une attestation de compétences et de fin de stage.

3.3. Engagements du prestataire

Au- delà des engagements du fait de la prestation, l'organisme de formation devra respecter les engagements induits par la POE Collective :

- Rappeler le financement des POEC par l'Etat dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (PIC) sur tout document de publicité et d'information, y compris les documents administratifs présentés aux stagiaires en apposant le logo du PIC sur les feuilles de présence par demi-journée.

- Transmettre à l'AR2i Nouvelle Aquitaine les informations utiles concernant le stagiaire, et notamment ses coordonnées mail, postales et téléphoniques pour permettre à l'OPCO 2i de suivre l'insertion du stagiaire dans l'emploi à l'issue de la POEC et six mois après.

- Renseigner les informations concernant les stagiaires sur le logiciel KAIROS. Une attestation de démarrage doit être remise à l'AR2i Nouvelle Aquitaine

- Optimiser l'insertion des bénéficiaires en lien avec l'AR2i Nouvelle Aquitaine.

- Garantir :
  - Un service d'accueil de qualité, des salles de formation au standard d'équipement garantissant un confort réel des stagiaires, des espaces de pause équipées ;
  - Des formateurs salariés et expérimentés dans le domaine de compétence enseigné ;
  - Des supports de cours professionnels et respectant la règlementation en vigueur en matière de droit de la copie ;
  - Un numéro de déclaration d'activité valide ;
  - Un référencement à jour sur la base du DATA DOCK.

- Informer les stagiaires de la réalisation d'une enquête mail à l'issue de la formation et 6 mois après la fin de la formation

- Produire, en accompagnement de chaque facture émise, l'ensemble des pièces justificatives non comptables relatives à la réalisation de l'action, telles que les feuilles d'émargement signées par demi-journée par le formateur et les stagiaires.

- Permettre à tout contrôleur (collaborateur de Pôle Emploi ou organisme dûment missionné) d'accéder, en cours de réalisation des actions, aux locaux affectés à la réalisation des actions dans le cadre de visites sur place.

Pour respecter les engagements vis-à-vis de Pôle Emploi, il devra plus précisément :

- Publier l'offre dans la base CARIF OREF au plus tard 5 semaines avant le démarrage de la session de formation, avec le nombre exact de places de la session de formation, ainsi que les dates de réunion d'information et le nombre de places; le respect de ses obligations de communication à Pôle emploi (en tant qu'opérateur de la gestion de la liste) des données concernant le statut du demandeur d'emploi – inscription, entrée, assiduité, sortie - (décret du 9 mai 2017) en favorisant le respect de cette obligation par l'utilisation de l'applicatif KAIROS, interface d'échange dématérialisé entre Pôle emploi et l'organisme de formation. KAIROS reprend les informations de la base de l'Intercarif concernant la formation ouverte (précisions techniques et fonctionnelles sur KAIROS en annexe 3 à destination de l'OPCO et de l'organisme de formation avec lequel il contractualisera si celui-ci n'est pas déjà utilisateur de KAIROS).

- Rédiger systématiquement l'intitulé de la formation démarrant par « PIC », pour faciliter la recherche textuelle des demandeurs d'emploi sur les POEC programmées dans le cadre de cet appel à projets sur www.pole-emploi.fr/trouver ma formation, sur l'emploi store La bonne formation, sur l'appli mobile « ma formation », ainsi que la recherche des conseillers dans leur applicatif métier.

- Délivrer systématiquement au demandeur d'emploi d'une attestation de compétences en fin de formation, lorsque celle-ci ne donne pas lieu à un titre, certificat ou diplôme reconnu au RNCP. Cette attestation de compétences sera réalisée sur la base du référentiel des compétences édité par Pôle emploi et téléchargeable sur l'emploi store ou en annexe 5 du présent appel à projets. Les compétences acquises par le demandeur d'emploi seront indiquées dans le bilan saisi dans KAIROS.

- Partager les méthodes, pratiques ou processus innovants, lors des réunions organisées dans le cadre de l'animation nationale.

Au-delà des engagements financiers, l'OPCO 2i via sa délégation AR2i Nouvelle Aquitaine devra respecter les engagements induits par la POE Collective :

- s'assurer de l'adéquation du projet de formation avec les besoins identifiés (branches/territoires), la situation du bénéficiaire (positionnement), et les prérequis du poste visé ;

- s'assurer de la conformité du dossier, notamment en lien avec Pôle Emploi.

4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

L'offre économiquement la plus avantageuse est sélectionnée, après classement en application des critères suivants :

- Complétude du dossier
- Compréhension du contexte et de la demande

- Clarté de la proposition : fond/forme
- Adéquation du dispositif proposé (temporalité, modalités, méthodes) au public, aux contraintes, aux objectifs visés…
- Expertise de l'organisme dans le domaine et compétences des intervenants
- Pertinence du dispositif d'évaluation proposé
- Sourcing des stagiaires
- Collaboration proposée pour le suivi de la POEC et le suivi - post POEC des stagiaires